

Conseil Supérieur des Messageries de Presse

Communiqué

Plafonnement des quantités et assortiment des titres servis aux points de vente

Une importante réunion s'est tenue lundi 2 mars au Conseil Supérieur des Messageries de Presse. Le Président du Conseil supérieur, M. Jean-Pierre ROGER, avait invité les directions des coopératives et des messageries de presse (NMPP, TP, MLP), afin de préparer la mise en œuvre des recommandations des Etats généraux tenant aux conditions d'approvisionnement des points de vente. Messieurs Jean-Pierre CAFFIN et Jean-Louis REDON, membres du Bureau du Conseil Supérieur des Messageries de Presse, participaient à la réunion.

Le Président du Conseil supérieur - après avoir souligné que les Etats généraux avaient exhorté la profession à passer des projets aux actes et à faire preuve de courage, de détermination et d'ambition pour faire évoluer le système de la vente au numéro - a rappelé que celle-ci avait un court délai devant elle pour faire la preuve de sa capacité à se réformer, au maximum un semestre.

Le Livre vert ayant insisté sur la nécessité de faciliter l'acte de vente, d'améliorer l'attractivité du métier de diffuseur de presse et retenu l'assortiment des titres et le plafonnement des quantités comme une des trois principales mesures à mettre en place rapidement, le Conseil Supérieur des Messageries de Presse souhaitait trouver un accord sur ces dossiers, sur lesquels la profession est déjà très avancée.

Rappelons que, depuis les réformes techniques mises en œuvre par les coopératives en 2005, la profession travaille pour améliorer la commercialité du réseau de vente, par une meilleure exposition des titres et un renforcement du rôle commercial des diffuseurs de presse. Ce travail a permis de développer un modèle de plafonnement des quantités et de bâtir une approche de gestion des assortiments servis aux points de vente. Différents tests ont été engagés sur le réseau de vente en 2007, 2008 et 2009, tant pour le plafonnement des quantités que pour l'assortiment des titres. Rappelons également, qu'à la demande de la profession, le Conseil Supérieur des Messageries de Presse a constitué, en mars 2007, un groupe de travail dédié au suivi de ces tests. Ce groupe de travail a réuni, à treize reprises, plus d'une vingtaine de représentants d'éditeurs, des coopératives et des messageries de presse.

A l'invitation du Président du Conseil supérieur, au vu des recommandations des Etats généraux et du travail conduit par la profession, les directions des coopératives et des messageries de presse ont confirmé leur accord pour un déploiement national du plafonnement des quantités et de la gestion de l'assortiment. Cet accord porte sur les modalités techniques du plafonnement et de l'assortiment - pour lequel il est convenu d'affiner, jusqu'à mi-mai, les règles de gestion - sur les calendriers de ces déploiements et sur le suivi des résultats engendrés par ces mesures à l'épreuve de la durée. Le déploiement national du plafonnement des quantités sera engagé dès les prochains jours, pour être finalisé courant avril 2009. Le déploiement national de la gestion de l'assortiment sera engagé le 1^{er} septembre 2009. Un suivi du déploiement de ces deux dispositifs et de leurs résultats sera assuré par le groupe de travail du Conseil Supérieur des Messageries de Presse. Par ailleurs, le Président proposera à l'Assemblée générale du Conseil Supérieur des Messageries de Presse la mise en place d'un Comité de suivi chargé de veiller à la bonne application de ces mesures et à leur éventuelle adaptation, à l'image du Comité de suivi dédié à la rémunération des diffuseurs de presse et des kiosquiers, institué par le Conseil supérieur en février 2006.

Paris, le 5 mars 2009